

---

# L'Accentuation des Emprunts Français dans les Dictionnaires Anglais de Prononciation

Pierre Fournier

Université Paris 13 - Pléiade (EA7338)

e-mail: pierre.fournier@univ-paris13.fr

## Abstract

La langue anglaise a beaucoup emprunté à la langue française. Ainsi, les emprunts français sont massivement attestés dans les dictionnaires anglais de prononciation. A partir de deux sources dictionnairiques anglaises de référence et d'un corpus représentatif d'emprunts français en anglais, cet article étudie l'accentuation des emprunts français en anglais britannique et américain, tout en introduisant la distinction nom commun / nom propre, et ce, dans une perspective synchronique mais également diachronique, avec une comparaison intra-dictionnairique et inter-dictionnairique. Les deux sources sont le *Longman Pronunciation Dictionary* (LPD) et le *Cambridge English Pronouncing Dictionary* (EPD). Les résultats démontrent l'impact du paramètre variétal sur l'accentuation des emprunts français en anglais mais aussi la présence de morphologies déterminantes avec influence distincte selon la variété d'anglais considérée, ces deux phénomènes étant interdépendants. L'anglais américain reproduit plus fidèlement l'accentuation démarcative finale du français que l'anglais britannique. Toutefois, l'étude explore également les limites d'un corpus d'analyse élaboré à partir de terminaisons.

**Keywords:** emprunts français en anglais; accentuation lexicale; dictionnaires de prononciation; *loan phonology*

## 1 Les Emprunts Français en Anglais

### 1.1 Perspectives Historiques

L'introduction des emprunts français en anglais a fait l'objet d'un nombre considérable de travaux parmi lesquels nous citerons Crépin (1994) ou Crystal (2002) pour des considérations d'ordre historique. L'invasion normande de 1066 marque le début du processus d'emprunt au français qui n'aura dès lors de cesse d'accroître le stock lexical anglais. L'étude de Bliss (1966), citée par Chadelat (2000), montre que 52.3% des emprunts sont d'origine française au 19<sup>ème</sup> siècle, ce pourcentage s'élevant même à 58.6% au 20<sup>ème</sup> siècle. La langue française était à l'origine associée au pouvoir et au prestige. Les domaines dans lesquels les emprunts français sont particulièrement prolifiques relèvent du vocabulaire administratif ou religieux, mais aussi des loisirs et des arts... Cet article adopte la position de Mossé (1943) selon laquelle un emprunt français ne peut être considéré comme tel que s'il est directement importé du français vers l'anglais sans transition par une langue intermédiaire. Au contact d'une langue intermédiaire, les caractéristiques phonologiques de la langue source (à savoir le français) pourraient en effet être modifiées avant même l'intégration de l'emprunt en anglais. Cette étude visant à déterminer le degré d'influence de l'accentuation démarcative finale du français en anglais, la sélection des emprunts dits « directs » apparaît pleinement justifiée. L'afflux massif des emprunts français a eu des conséquences importantes sur le système phonologique anglais.

## 1.2 L'Accentuation des Emprunts Français dans la Littérature

Les travaux diachroniques de Minkova (2009 : 95-96) sur l'accentuation de l'anglais montrent qu'en Vieil Anglais l'accent principal était porté par la première syllabe de la base d'un item, caractéristique phonologique partagée par les autres langues germaniques. L'influence de ce paramètre était telle, qu'au tout début du Moyen Anglais, elle régissait également l'accentuation des mots d'origine romane empruntés par l'anglais. Cependant, petit à petit, l'afflux massif des emprunts français va remodeler la structure du système phonologique anglais en incorporant une logique accentuelle romane.<sup>1</sup> En effet, le français possède un accent démarcatif final dont l'une des fonctions consiste à délimiter les groupes intonatifs (Eggs & Mordellet-Roggenbuck 1990 ; Léon & Léon 2009). Lors de contacts entre langues, deux phénomènes sont possibles : la langue réceptrice conserve / reproduit les caractéristiques phonologiques de la langue source ou bien assimile / réinterprète les emprunts selon les normes phonologiques en vigueur. Il s'avère que l'anglais, en accentuant la syllabe finale des emprunts français, reproduit l'accent démarcatif final du français. Ce faisant, la logique germanique consistant à accentuer la première syllabe des bases se trouve confrontée à la logique romane qui détermine la position des accents lexicaux à partir de la terminaison des mots. Le système phonologique de l'anglais contemporain est donc le résultat de la fusion de ces deux logiques accentuelles apparemment contradictoires.<sup>2</sup>

L'accentuation des emprunts en anglais est un domaine particulièrement complexe car perpétuellement soumise à l'influence de deux logiques conflictuelles : la reproduction de l'accentuation de la langue d'origine ou au contraire l'assimilation au système accentuel anglais. L'accentuation des emprunts n'est pas déterminée par l'influence du poids syllabique (Church 1985 ; Fitt 1996). En effet, l'origine même de l'emprunt et le transfert ou l'absence de transfert des caractéristiques phonologiques de la langue source sont des critères déterminants dans la position de l'accent. Les travaux de P. Fournier (2016) ont ainsi démontré que l'accentuation originelle des emprunts italiens était systématiquement conservée en anglais tandis que l'accentuation des emprunts japonais était phonologiquement réinterprétée selon les normes du système anglais. Les emprunts français constituent en revanche un sous-système singulier mais régulier<sup>3</sup> au sein de ce système :

L'essentiel de ces mots proviennent du français et en ont conservé des caractéristiques phonétiques, en particulier l'accent final et ces prononciations des voyelles proches de leur prononciation d'origine. [...] ils forment un ensemble cohérent au sein du lexique de l'anglais fondé justement sur cette particularité (J.-M. Fournier 2010 : 26)

Ainsi, l'origine française du terme, associée à certaines terminaisons typiquement françaises, sont autant de critères déterminants pour accentuer la syllabe finale. Cependant, l'interprétation du système accentuel des emprunts français en anglais diffère dans la littérature spécialisée. Jespersen (1958 : 96-97) opte pour la piste de l'assimilation accentuelle au système anglais avant toutefois de reconnaître que beaucoup d'emprunts récents ne subissent pas de rétraction accentuelle. Chadelat (2000 : 185) est plus mesuré et penche vers un équilibre entre assimilation et conservation tout en mentionnant que le degré d'ancienneté d'un emprunt n'est pas garant d'une assimilation accentuelle (2000 : 174). Le travail de Quinio (2009) dissocie d'ailleurs l'étude des emprunts français « anglicisés » et « non-anglicisés », l'accentuation étant l'un des critères de classification. L'étude de

<sup>1</sup> Voir également les travaux de Svensson (2007) pour un aperçu sur l'évolution historique de l'accentuation des emprunts français en anglais et les raisons de la fusion des modèles germanique et roman.

<sup>2</sup> Pour de plus amples informations historiques sur le processus de fusion des deux systèmes, voir Boule (1984) et J.-M. Fournier (2007).

<sup>3</sup> Ce sous-système fonctionne différemment du reste des emprunts car il s'avère que l'anglais possède un schéma accentuel préférentiel pour les emprunts en <VCV#>, à savoir /(-)10/ (voir P. Fournier 2016 pour un développement).

Schultz (2012) démontre que le schéma accentuel final des emprunts français est très souvent associé à la présence d'une terminaison spécifique et que la présence de nombreuses variantes accentuelles traduit un conflit entre reproduction de l'accentuation finale et rétraction accentuelle. L'étude de P. Fournier (2013) s'inscrit dans une perspective similaire car, pour évaluer au mieux l'accentuation des emprunts français en anglais et le pourcentage d'accentuation finale, symbole de la conservation / reproduction de l'accent démarcatif du français, les emprunts sont sélectionnés en fonction des terminaisons suivantes, typiques du français, dans le dictionnaire de prononciation *Cambridge English Pronouncing Dictionary* (18<sup>ème</sup> édition : EPD18) : <-aire>, <-eur/-euse>, <-eux>, <-C'e>, <-que>, <-ier>, <-ais>, <-eau> et <-aux>.<sup>4</sup> Les termes retenus font ensuite l'objet d'une recherche étymologique dans l'*Oxford English Dictionary* afin de confirmer d'une part leur origine française,<sup>5</sup> et d'autre part, le caractère direct de l'emprunt.<sup>6</sup> Le corpus d'analyse est constitué de 403 emprunts. L'analyse révèle des différences notables entre l'accentuation britannique et américaine, avec le paramètre nom propre / nom commun, déterminant en anglais britannique. Les conclusions de cette précédente étude, élaborée à partir d'une seule source dictionnaire, sont confrontées aux données d'une seconde source, tout en incluant un critère d'ordre temporel avec la comparaison de la version moderne de ces deux sources avec deux éditions antérieures.

## 2 Accentuation des Emprunts Français dans EPD18 / LPD3

### 2.1 Les Emprunts Français en Anglais Britannique et en Anglais Américain

#### 2.1.1 Constitution du Corpus

Afin de procéder à une analyse comparative qui soit représentative de l'anglais contemporain, le dictionnaire de prononciation considéré comme le concurrent direct d'EPD, à savoir le *Longman Pronunciation Dictionary* (LPD) est choisi. En effet, ces deux sources figurent parmi les variétés de référence dans le domaine des dictionnaires de prononciation en anglais. Afin d'avoir l'équivalent en synchronie d'EPD18, nous travaillons dans cette partie sur la troisième édition de LPD (LPD3). Les 403 emprunts français identifiés dans EPD18 font donc l'objet d'une recherche dans LPD3 et il s'avère que 359 emprunts sur les 403 du corpus d'EPD18 sont attestés. Certains phénomènes mineurs de variation orthographique sont à noter, concernant principalement l'utilisation des majuscules ou des accents typographiques ou encore les différences liées au nombre. Néanmoins, ils n'entravent pas la comparaison accentuelle des emprunts dans les deux dictionnaires. La sous-partie suivante confronte les données des deux dictionnaires pour l'anglais britannique et américain.

#### 2.1.2 Comparaison Intervariétale

L'accentuation des emprunts français en anglais britannique et américain dans EPD18 et LPD3 est répertoriée dans le tableau ci-dessous (tableau 1). Trois types de comportement accentuel sont notés : les accentuations finales représentatives de l'accentuation française, les accentuations non-finales (essentiellement pénultièmes ou antépénultièmes, caractéristiques d'une réinterprétation du schéma accentuel français d'origine) et les cas de variation pour lesquels l'emprunt en question atteste deux alternatives accentuelles dont l'une des deux correspond à une accentuation finale.

<sup>4</sup> Cette étude s'inscrit dans le cadre théorique de la morphophonologie initié par Lionel Guierre à la fin des années 1970, et au sein duquel l'interface morphologie-phonologie est perçue comme la dynamique de l'accentuation lexicale en anglais.

<sup>5</sup> Sont donc traités uniquement les cas d'emprunt et non les créations lexicales anglaises reprenant des terminaisons françaises dont le statut a évolué vers celui de suffixe et qui peuvent s'avérer productives (Descloux *et al.* 2011).

<sup>6</sup> Voir P. Fournier (2013) pour avoir accès à l'intégralité du corpus, aux conditions d'élaboration de ce dernier, ainsi qu'à la gestion des cas particuliers et la notation des schémas accentuels. Les problèmes d'ordre syllabique posés par le passage du français à l'anglais sont également traités.

	EPD18		LPD3	
	GB	US	GB	US
accentuation finale	237 58.8%	295 73.2%	215 59.9%	280 78%
accentuation non-finale	105 26.1%	68 16.9%	94 26.2%	51 14.2%
variation avec /-1/	61 15.1%	40 9.9%	50 13.9%	28 7.8%
total	403	403	359	359

Tableau 1: L'accentuation des emprunts français dans EPD18 et LPD3.

Il apparaît que l'accentuation des emprunts français est sujette à une variation dialectale dans les deux dernières éditions des dictionnaires de prononciation. En effet, les emprunts français sont plus accentués sur la syllabe finale en anglais américain qu'en anglais britannique (73,2% contre 58,8% dans EPD18 et 78% contre 59,9% dans LPD3). Par conséquent, les accentuations pénultièmes ou antépénultièmes sont plus fréquentes en anglais britannique, cette variété privilégiant davantage le phénomène de rétraction accentuelle. Enfin, les variations accentuelles sont plus attestées en anglais britannique qu'en anglais américain. Ces alternatives traduisent une instabilité accentuelle plus grande vis-à-vis des emprunts français. Les résultats ne mettent pas en évidence de différences significatives entre les données accentuelles globales des deux dictionnaires. Le critère nom commun / nom propre, paramètre accentuel déterminant dans EPD18 (voir P. Fournier 2013), sera-t-il également déterminant dans LPD3?

## 2.2 Le Critère Nom Commun / Nom Propre

La détermination du statut (nom commun / nom propre) de certains emprunts pose problème, notamment en raison des différentes notations dictionnaires. Pour avoir un traitement homogène de la question, il est décidé de reprendre le positionnement adopté dans P. Fournier (2013). Ainsi, deux emprunts sont retirés des données d'EPD18 et de LPD3 en raison d'un statut problématique (*Bastille* et *Nouvelle vague*).<sup>7</sup> Les résultats du tableau ci-dessous reprennent donc les résultats de la sous-partie précédente tout en y intégrant le paramètre nom commun / nom propre (voir tableau 2).

	EPD18				LPD3			
	GB		US		GB		US	
	NC	NP	NC	NP	NC	NP	NC	NP
accentuation finale	190 62.3%	45 46.9%	220 72.1%	73 76%	174 62.4%	39 50%	216 77.4%	62 79.5%
accentuation non-finale	69 22.6%	36 37.5%	51 16.7%	17 17.7%	64 22.9%	30 38.5%	40 14.3%	11 14.1%
variation avec /-1/	46 15.1%	15 15.6%	34 11.2%	6 6.3%	41 14.7%	9 11.5%	23 8.3%	5 6.4%
total	305	96	305	96	279	78	279	78

Tableau 2: L'accentuation des emprunts français en anglais britannique et américain avec le critère nom commun / nom propre.

L'introduction du paramètre nom commun / nom propre ne modifie pas de façon significative les données relatives à l'anglais américain. Les emprunts français sont accentués massivement sur la syllabe finale en anglais américain, et ce, quelle que soit leur catégorie. Dans EPD18, 72.1% des

<sup>7</sup> Pour un traitement complet de la question et les limites des concepts de nom commun et de nom propre, se référer à P. Fournier (2013).

noms communs et 76% des noms propres sont accentués sur la syllabe finale. Les résultats sont équivalents dans LPD3 avec 77.4% des noms communs et 79.5% des noms propres également accentués sur la syllabe finale. Les pourcentages d'accentuation non-finale et de variation accentuelle sont également similaires pour les noms communs et les noms propres, et ce, dans les deux sources. Des résultats significatifs apparaissent en revanche en anglais britannique, car il s'avère que la différence nom commun / nom propre influe sur la détermination du schéma accentuel préférentiel. Dans EPD18, 62.3% des noms communs sont accentués sur la syllabe finale contre seulement 46.9% des noms propres. Les résultats sont similaires dans LPD3 avec 62.4% des noms communs et 50% des noms propres accentués sur la finale. Les noms propres subissent donc davantage le phénomène de rétraction accentuelle en anglais britannique. Ces résultats peuvent paraître surprenants si l'on considère la forte référence identitaire inhérente aux noms propres. Ces noms propres font directement référence à des éléments culturels français et une accentuation sur la syllabe finale en référence à l'accent démarcatif final du français serait un moyen de codifier l'origine du terme. Ces résultats, mis précédemment en évidence dans EPD18, sont à nouveau reflétés par les données de LPD3.

Dans la sous-partie suivante, l'étude des différences notables entre l'anglais britannique et américain est complétée par l'analyse du taux de correspondance accentuelle dans une perspective intra-dictionnaire entre l'anglais britannique et l'anglais américain, puis également dans une perspective inter-dictionnaire en opposant EPD18 à LPD3.

### 2.3 Analyse du Taux de Correspondance Accentuelle

La confrontation des schémas accentuels de l'anglais britannique et américain dans EPD18 révèle qu'il y a correspondance accentuelle totale<sup>8</sup> entre les deux variétés dans 299 cas sur les 403 du corpus (74,2%), absence de correspondance dans 37 cas (9,2%) et correspondance partielle<sup>9</sup> dans 67 cas (16,6%). Les 37 cas pour lesquels aucune correspondance accentuelle n'est attestée sont les suivants :

(1) *Bayeux, arbitrageur, jongleur, Le Sueur, Abbeville (ville française), reveille, Tyrolienne, frappé, Robespierre, chassé, repoussé, retroussé, fouetté, manqué, piqué, risqué, Cartier, Cartier-Bresson, Charpentier, Courvoisier, cuirassier, Escoffier, Grand Marnier, métier, Montpellier, papier-mâché, rentier, sommelier, Beaujolais, Calais, Charolais, cor(s) anglais, franglais, Cocteau, Feydeau, gâteau, Watteau*

Les 67 cas de correspondance partielle figurent dans l'inventaire suivant :

(2) *millionnaire, aiguille, paillette, clavier (instrument), abbé, Cuvier, financier, hotelier, Perrier, premier, portmanteau, tableau, Malraux, communiqué, Rabelais, fricandeau, Voltaire, accoucheuse, prie-dieux, accoucheur, hauteur, seigneur, Comme des Garçons, cretonne, duchesse, nymphet(te), macaque, frontier, Art Nouveau, Cousteau, Marceau, ordinaire, solitaire, saboteur, espadrille, pipistrel(le), cigarette, mignonette, silhouette, questionnaire, passe-partout, milieux, chauffeur, coiffé, cloisonné, mignonne, pratique, Alain-Fournier, Chabrier, denier (pièce), Poitiers, bandeau, chapeau, château, nouveau(x), plateau, Rousseau, Lascaux, consommé, appliqué, atelier, Baudelaire, amateur, Beaumarchais, Marivaux, paillasse, palliase.*

Les résultats sont similaires dans LPD3 avec 73% de correspondance accentuelle (262 cas), 12,5% de non-correspondance (45 cas) et 14,5% de correspondance partielle (52 cas). Les 45 cas d'absence de

<sup>8</sup> Les cas de correspondance accentuelle englobent les trois possibilités à savoir, les accentuations finales, non-finales, et les cas de variation accentuelle dont l'ordre des variantes est préservé.

<sup>9</sup> Par correspondance partielle, il faut comprendre un schéma accentuel (parmi d'autres) partagé par l'anglais britannique et américain ou bien une inversion dans l'ordre de notation des variantes accentuelles principale et secondaire.

correspondance sont notés dans l'inventaire suivant :

(3) *Bayeux, jongleur, aiguille, reveille, cloisonné, frappe, chassé, passe, repousse, retrousse, appliqué, manque, piqué, risque, papier-mache, Calais, cor anglais, Franglais, bandeau, chateau, Cocteau, Cointreau, Cousteau, Feydeau, gateau, nouveau, Rousseau, Watteau, fouetté, Beaujolais, Charolais, Clemenceau, consommation, atelier, bustier, Chabrier, Courvoisier, Escoffier, financier, Grand Marnier, Lavoisier, Montpellier, Poitiers, rentier, Tortelier.*

L'inventaire ci-dessous répertorie les 52 cas de correspondance partielle :

(4) *Baudelaire, Hilare, millionnaire, questionnaire, solitaire, Voltaire, Betelgeuse, milieu, prie-dieu, amateur, chauffeur, colporteur, hauteur, Monsieur, saboteur, seigneur, voyeur, abbe, Abbeville, espadrille, fontanel, Comme des Garçons, cretonne, Pierre (prénom), impasse, jeunesse doree, largess, paillasse, palliasse, passe-partout, cigaret, etiquette, pratique, clavier, Cuvier, denier (pièce), frontier, Gaultier, hotelier, metier, Perrier, premier, sommelier, Rabelais, bureau, fricandeau, plateau, rondeau, tableau, trousseau, faux pas, Lascaux.*

Un examen approfondi permet d'observer des terminaisons récurrentes dans les deux inventaires, et tout particulièrement les terminaisons suivantes : <-é#>, <-eau#>, <-ier#> et <-ais#>. Il semblerait que certaines terminaisons françaises forment des microsystèmes au sein du système phonologique anglais avec une influence sur la position de l'accent principal différente en fonction de la variété d'anglais considérée. Cette piste de réflexion morpho-phonologique exclurait de fait l'hypothèse formulée par P. Fournier (2013) selon laquelle l'accentuation des emprunts français en anglais serait influencée par des phénomènes sociolinguistiques de l'ordre de la rivalité culturelle, notamment entre la Grande-Bretagne et la France. De plus, l'analyse du taux de correspondance accentuelle entre EPD18 et LPD3 semble privilégier la piste morpho-phonologique (voir tableau 3).

	GB	US
correspondance	320 88.9%	312 86.7%
absence de correspondance	3 0.8%	11 3%
correspondance partielle	37 10.3%	37 10.3%
total	360 <sup>10</sup>	360

Tableau 3: Taux de correspondance accentuelle entre EPD18 et LPD3.

Le tableau montre une forte corrélation accentuelle entre EPD18 et LPD3. En effet, si les cas de correspondance accentuelle totale et partielle sont regroupés, il n'y a en tout et pour tout que 3 cas de non-correspondance entre les deux dictionnaires pour l'anglais britannique (*aiguille, cuirassier* et *Malraux*) et 11 pour l'anglais américain (*prie-dieu, arbitrageur, Tyrolienne, Robespierre, duchesse, appliqué, bustier, Lavoisier, Tortelier, Clemenceau* et *Cointreau*). Les deux dictionnaires ont donc un traitement globalement similaire de l'accentuation des emprunts français, ce qui tend à privilégier la piste de microsystèmes morphologiques avec influence distincte. La partie suivante est consacrée à une analyse diachronique de l'accentuation des emprunts français, analyse basée sur l'étude de précédentes éditions des mêmes dictionnaires. L'introduction du critère temporel permettra de rendre compte de l'évolution accentuelle des emprunts français en anglais dans les dictionnaires de prononciation.

<sup>10</sup> Le corpus est constitué de 360 items car EPD18 possède deux entrées pour le terme *clavier* avec un traitement accentuel distinct contre une seule pour LPD3. Par conséquent, pour un traitement cohérent, l'entrée de LPD3 est dédoublée.

### 3 Analyse Diachronique

#### 3.1 Présentation de l'Etude

Le but de cette partie vise à observer une éventuelle évolution du statut accentuel des emprunts français dans les dictionnaires de prononciation. Pour se faire et afin d'avoir un traitement diachronique représentatif, les dernières éditions des deux dictionnaires de prononciation sont comparées à deux éditions antérieures des mêmes dictionnaires. C'est pourquoi LPD3 est comparé à la toute première édition du dictionnaire datant de 1990 (LPD1<sup>11</sup>). Nous avons choisi de travailler avec la quatorzième édition d'EPD de 1977, rééditée, révisée et accompagnée d'un supplément en 1988, puis à nouveau rééditée par *Cambridge University Press* en 1993 (EPD14). Le choix d'EPD14 est motivé par la volonté d'avoir un écart temporel entre les deux éditions similaires pour LPD et EPD. Cette quatorzième version ne mentionne toutefois pas les transcriptions phonétiques américaines. Le travail de comparaison se limitera donc à la variété britannique pour EPD14. Quelques changements concernant la notation des transcriptions phonétiques sont à noter dans EPD14 et LPD1, mais ces modifications n'entravent pas la lecture et l'utilisation des schémas accentuels des emprunts français. La période considérée est certes restreinte (une vingtaine d'années), mais elle devrait toutefois permettre d'observer l'évolution accentuelle de l'accentuation des emprunts français dans les dictionnaires anglais de prononciation. La prochaine sous-partie procède à l'analyse de l'accentuation des emprunts français dans EPD14 et LPD1 en incluant les mêmes paramètres que pour EPD18 et LPD3.

#### 3.2 L'Accentuation des Emprunts Français dans EPD14 et LPD1

La première étape consiste à rechercher les 403 emprunts du corpus initial d'EPD18 dans les données d'EPD14 et de LPD1. Les emprunts français intégrés dans les dernières éditions n'y figurent évidemment pas. Par conséquent, EPD14 et LPD1 attestent respectivement 277 et 327 emprunts français. Le système de notation du schéma accentuel est identique à celui adopté précédemment. Sont notés les accentuations finales, non-finales et les cas de variation accentuelle dont l'un des deux schémas correspond à une accentuation finale, et ce en anglais britannique et américain.<sup>12</sup> L'accentuation globale des emprunts français dans EPD14 et LPD1 est indiquée dans le tableau ci-dessous (voir tableau 4).

	EPD14		LPD1	
	GB	US	GB	US
accentuation finale	158 57%	/	191 58.4%	252 77.1%
accentuation non-finale	84 30.3%	/	91 27.8%	47 14.4%
variation avec /-1/	35 12.7%	/	45 13.8%	28 8.5%
total	277	/	327	327

Tableau 4: L'accentuation des emprunts français dans EPD14 et LPD1.

L'accentuation des emprunts français dans EPD14 et LPD1 présente les mêmes caractéristiques que celles observées dans EPD18 et LPD3. En effet, les emprunts français sont davantage accentués sur la syllabe finale en anglais américain (77.1% dans LPD1) qu'en anglais britannique (57% dans EPD14 et 58.4% dans LPD1). Par conséquent, l'anglais britannique atteste un taux de rétraction

<sup>11</sup> La version sur laquelle se base cette étude est plus précisément la septième réédition de LPD1 datant de 1995.

<sup>12</sup> Pour rappel, seul LPD1 note les transcriptions phonétiques de l'anglais américain.

accentuelle nettement supérieur à celui de l'anglais américain. L'introduction de la distinction nom commun / nom propre dans les données permet là encore d'observer le même phénomène concernant l'anglais britannique (voir tableau 5).

	EPD14				LPD1			
	GB		US		GB		US	
	NC	NP	NC	NP	NC	NP	NC	NP
accentuation finale	137 58.1%	20 50%	/	/	162 61.4%	28 45.1%	203 76.9%	48 77.4%
accentuation non-finale	68 28.8%	16 40%	/	/	62 23.4%	29 46.8%	38 14.4%	9 14.5%
variation avec /-1/	31 13.1%	4 10%	/	/	40 15.2%	5 8.1%	23 8.7%	5 8.1%
total	236	40	/	/	264	62	264	62

Tableau 5: L'accentuation des emprunts français dans EPD14 et LPD1 avec le paramètre nom commun / nom propre.

Dans EPD14 et LPD1, tout comme dans EPD18 et LPD3, l'introduction de ce critère fait apparaître une singularité en anglais britannique. Le statut du nom est corrélé à un schéma accentuel préférentiel. Les noms communs sont plus accentués sur la syllabe finale que les noms propres qui attestent un fort taux d'accentuation non-finale, et ce, dans les deux dictionnaires. Dans EPD14, les noms communs sont accentués sur la finale dans 58.1% des cas contre 50% pour les noms propres. Les résultats sont plus probants concernant LPD1 avec 61.4% d'accentuation finale pour les noms communs et 45.1% pour les noms propres. En anglais américain, en revanche, la première édition de LPD n'optait pas, de la même façon que pour LPD3, pour un schéma accentuel préférentiel déterminé par la catégorie du nom, car les noms communs sont dans 76.9% des cas accentués sur la syllabe finale contre 77.4% pour les noms propres.

Le taux de correspondance accentuelle entre les variétés britannique et américaine est calculé uniquement à partir des données de LPD1. Les résultats indiquent une correspondance pour 240 cas sur les 327 que compte le corpus (soit 73.4%), une absence de correspondance pour 40 cas (12.2%) et une correspondance partielle pour 47 cas (14.4%). Les inventaires des emprunts pour lesquels des différences accentuelles apparaissent en anglais britannique et américain figurent en intégralité ci-dessous :

Absence totale de correspondance accentuelle (40 cas) :

(5) *veille, consommation, cloisonne, frappe, chassé, passe, repousse, retrousse, fouetté, appliqué, manque, piqué, risque, atelier, Chabrier, Courvoisier, Escoffier, financier, Grand Marnier, Lavoisier, Montpellier, papier-mache, Poitiers, rentier, Tortelier, Beaujolais, Calais, Charolais, cor anglais, Franglais, bandeau, chateau, Cocteau, Cointreau, Cousteau, Feydeau, gateau, nouveau, Rousseau, Watteau.*

Correspondance accentuelle partielle (47 cas) :

(6) *Baudelaire, millionnaire, questionnaire, solitaire, Voltaire, Betelgeuse, milieu, prie-dieu, amateur, chauffeur, colporteur, hauteur, Monsieur, saboteur, seigneur, voyeur, abbe, Abbeville, espadrille, fontanel, cretonne, Pierre (prénom), impasse, jeunesse dorée, largess, paillasse, palliase, passe-partout, etiquette, pratique, clavier, Cuvier, denier (pièce), frontier, hotelier, metier, Perrier, premier, sommelier, Rabelais, bureau, fricandeau, plateau, rondeau, tableau, trousseau, faux pas.*



Ces inventaires font une nouvelle fois apparaître les terminaisons<sup>13</sup> françaises <-é>, <-ier>, <-eau> et <-ais>. Les emprunts français présentant l'une de ces terminaisons ont tendance à suivre le fonctionnement suivant : accentuation sur la syllabe finale en anglais américain et sur la syllabe pénultième ou antépénultième en anglais britannique. L'hypothèse de la présence de microsystèmes constitués de terminaisons ayant un impact distinct sur la position de l'accent primaire en fonction de la variété d'anglais semble prendre forme. De plus, une comparaison diachronique directe entre EPD14 et EPD18 mais également entre LPD1 et LPD3 dans la sous-partie suivante confirme cette hypothèse.

### 3.3 Comparaison Accentuelle entre EPD14 / EPD18 et LPD1 / LPD3

Le tableau ci-dessous (voir tableau 6) répertorie le taux de correspondance accentuelle en anglais britannique et américain entre d'une part EPD14 et EPD18 et d'autre part LPD1 et LPD3.

	EPD14 vs EPD18		LPD1 vs LPD3	
	GB	US	GB	US
correspondance	249 89.9%	/	325 99.4%	324 99.1%
absence de correspondance	2 0.7%	/	0 0%	1 0.4%
correspondance partielle	26 9.4%	/	2 0.6%	2 0.6%
total	277	/	327	327

Tableau 6: Taux de correspondance accentuelle entre EPD14 / EPD18 et LPD1 / LPD3.

Les résultats sont révélateurs, notamment concernant le taux de correspondance entre les deux éditions de LPD. En effet, l'accentuation des emprunts français est presque identique dans les deux éditions de LPD. La correspondance accentuelle est de 99.4% pour l'anglais britannique et 99.1% pour l'anglais américain. L'accentuation des emprunts français est stabilisée dans LPD depuis la toute première version du dictionnaire remontant au début des années 90. Un seul cas de non-correspondance est recensé en anglais américain (*Bayeux*). Les deux éditions d'EPD démontrent une correspondance tout aussi forte avec 89.9% de correspondance accentuelle pour l'anglais britannique à laquelle s'ajoute 9.4% de correspondance partielle, ne portant qu'à 0.7% le taux de non-correspondance.

## 4 Conclusions et Hypothèses

Les données présentées dans cette étude montrent que l'accent démarcatif final du français est mieux reproduit en anglais américain qu'en anglais britannique. La tendance à la rétraction accentuelle sur les syllabes pénultièmes ou antépénultièmes est donc plus importante en anglais britannique. L'accentuation des emprunts français en anglais britannique est plus souvent réinterprétée selon les normes phonologiques du système anglais qui privilégie davantage les schémas accentuels sur la pénultième, plus propices aux mots étrangers ou sur l'antépénultième, comme l'atteste la majorité des mots longs en anglais contemporain. L'anglais américain préserve ou reproduit plus fidèlement les propriétés phonologiques accentuelles du français. L'emprunt lexical s'accompagne donc le plus souvent d'une conservation des propriétés phonologiques de la langue source. En revanche, l'anglais britannique opte davantage pour une assimilation de la structure accentuelle originelle au profit d'une

<sup>13</sup> Le terme plus générique de « terminaison » est préféré à celui de « suffixe » car toutes les séquences d'origine française n'ont pas de statut suffixal en anglais.

rétraction accentuelle caractéristique de la langue cible. L'accentuation finale, caractéristique du sous-système phonologique des mots français et interprétée comme identificateur de l'origine française du terme, tend donc à varier en fonction de la variété d'anglais considérée.

Cependant, ces conclusions préliminaires doivent être nuancées en raison de l'impact de deux critères interdépendants. Le premier de ces deux critères concerne la distinction nom commun / nom propre. Il apparaît en effet que ce paramètre modifie singulièrement la proportion d'items accentués sur la syllabe finale en anglais britannique uniquement, l'anglais américain n'y étant pas sensible. Les noms communs sont plus accentués sur la syllabe finale que les noms propres en anglais britannique, phénomène qui peut paraître étrange, mais qui est intrinsèquement lié à l'application du second paramètre, à savoir la présence de terminaisons récurrentes. En effet, l'examen des inventaires d'items pour lesquels une non-correspondance ou une correspondance partielle entre l'anglais britannique et américain est observable met en évidence la présence de terminaisons récurrentes au sein de ces « exceptions ». Il s'avère que certaines terminaisons importées du français par l'intermédiaire du phénomène d'emprunt ont une influence différente sur l'accentuation selon la variété d'anglais considérée. Ces terminaisons forment ainsi des microsystemes au sein du système phonologique anglais. L'étude de P. Fournier (2013) était arrivée à une conclusion identique, tout en prenant également en compte l'hypothèse d'un éventuel phénomène sociolinguistique de rivalité culturelle entre la Grande-Bretagne et la France qui conduirait les locuteurs britanniques à se démarquer de l'accentuation finale française.<sup>14</sup>

L'étude de LPD3 a confirmé les résultats obtenus par l'intermédiaire de l'analyse des données d'EPD18. Ces deux dictionnaires de prononciation, références dans le domaine de l'anglais oral, accentuent de façon similaire les emprunts français, même si la possibilité d'une influence mutuelle n'est pas à exclure. La comparaison entre les deux dernières éditions des dictionnaires avec des éditions antérieures a démontré la grande stabilité de l'accentuation des emprunts français en anglais depuis les années 1990. Le taux exceptionnellement élevé de préservation accentuelle entre LPD1 et LPD3 est toutefois difficile à interpréter. L'accentuation des emprunts français est-elle réellement stable depuis les années 1990, ou s'agit-il de la conséquence d'une absence de révisions systématique des transcriptions phonétiques des dictionnaires de prononciation lors du passage d'une ancienne édition à une nouvelle ? Cependant, le phénomène de correspondance accentuelle étant attesté aussi bien dans LPD que dans EPD, la stabilité accentuelle entre les différentes éditions des dictionnaires semble discréditer l'hypothèse d'un phénomène sociolinguistique (d'un « effet de mode ») au profit de la présence de microsystemes ayant une influence sur l'accentuation stable mais distincte selon la variété d'anglais considérée.

La prise en compte de cette hypothèse de morphologies déterminantes et la constitution d'un corpus d'étude élaboré à partir de terminaisons typiquement françaises pourraient néanmoins avoir eu un effet indésirable sur les données globales de l'étude et fausser le pourcentage réelle d'accentuation finale ou non-finale. En effet, les quatre terminaisons identifiées précédemment comme des microsystemes spécifiques ont généré plusieurs dizaines d'emprunts français, pouvant donc influencer d'une part sur le taux d'accentuation finale de l'anglais américain mais également d'autre part sur le taux de rétraction accentuelle de l'anglais britannique. En d'autres termes, ces terminaisons pourraient avoir exacerbé les différences entre l'anglais britannique et américain. Par conséquent, les

<sup>14</sup> Cet argument doit cependant être nuancé car les locuteurs anglophones n'agissent bien évidemment pas de façon consciente. Les hypothèses formulées ici sont représentatives de la langue, étudiée à un moment donné et à partir d'un objet construit qui est le dictionnaire. Il s'agit de plus d'une hypothèse non basée sur des faits scientifiques et qui s'avère difficile à vérifier, si ce n'est, comme nous l'avons fait, par la comparaison de deux éditions d'un même dictionnaire pour observer l'évolution accentuelle et les tendances.

recherches ultérieures sur l'accentuation des emprunts français devront prendre soin de ne pas seulement sélectionner les emprunts en fonction de la « représentativité française » de la terminaison, mais plutôt de veiller à prendre en compte la seule origine française de l'item comme critère. Enfin, les recherches sur l'accentuation lexicale ne considèrent généralement pas les noms propres comme potentiels objets d'analyse, en raison d'une présumée absence de cohérence vis-à-vis du reste du lexique anglais. Les résultats sur l'anglais américain démontrent que l'accentuation des noms propres est similaire à celle des noms communs. La conservation des caractéristiques accentuelles de la langue source (et la reproduction de l'accent démarcatif final) est un paramètre plus déterminant que le statut du nom. L'anglais britannique, en revanche, atteste une variation accentuelle liée à la catégorie du nom. Toutefois, l'influence potentielle des microsystèmes sur les résultats des noms propres reste à déterminer.

## 5 Références

- Boulle, J. (1984). Suffixes latins et accentuation anglaise : aperçus sur une évolution historique. In M. Cling, J. Humbley (eds.), *2<sup>ème</sup> colloque d'avril sur l'anglais oral*. Villetaneuse : Université Paris-Nord, CELDA, diffusion APLV, pp. 207-225.
- Bliss, A.J. (1966). *Dictionary of Foreign Words and Phrase in Culture English*. New York: Dutton.
- Chadelat, J.-M. (2000). *Valeurs et fonctions des mots français en anglais à l'époque contemporaine*. Paris : L'Harmattan.
- Church, K. (1985). Stress Assignment in Letter-to-Sound Rules for Speech Synthesis. In *The Journal of the Acoustical Society of America*, 78(S1).
- Crépin, A. (1994). *Deux mille ans de langue anglaise*. Paris : Nathan.
- Crystal, D. (2002). *The English Language*. Penguin Books.
- Descloux, E., Fournier, P., Martin, M., Vanhoutte, S. (2011). Les mots français en *-eur (-euse) / -aire* en anglais contemporain : emprunt et création lexicale. Dans M. Iliescu et alii (éds.), *Actes du Colloque international - Les emprunts lexicaux au français dans les langues européennes*. Craïova : Universitaria, pp. 145-162.
- Eggs, E., Mordellet-Roggenbuck, I. (1990). *Phonétique et phonologie du français : théorie et pratique*. Walter de Gruyter.
- Fitt, S. (1996). Syllable Weight, Stress Patterns and Nativisation. In *Proceedings of the Edinburgh Linguistics Department Conference*, pp. 40-51.
- Fournier, J.-M. (2007). From a Latin Syllable-Driven Stress System to a Romance Versus Germanic Morphology-Driven Dynamics: in Honour of Lionel Guierre. In P. Carr, P. Honeybone (eds.), *English Phonology, Language Sciences*, 29, pp. 218-236.
- Fournier, J.-M. (2010). *Manuel d'anglais oral*. Paris : Ophrys.
- Fournier, P. (2013). L'accentuation des emprunts français en anglais britannique et américain. In *Annales de l'Université de Craïova - Série langues et littératures romanes*, 18. Craïova : Universitaria, pp. 102-126.
- Fournier, P. (2016). Nouvelles perspectives sur l'accentuation des emprunts en anglais contemporain. In *Itinéraires*, 2015-2.
- Jespersen, O. (1958). *Growth and Structure of the English Language* (9<sup>th</sup> edition). Oxford: Basil Blackwell.
- Jones, D. (2011). *Cambridge English Pronouncing Dictionary* (18<sup>th</sup> edition), revised by P. Roach, J. Setter & J. Esling. Cambridge: Cambridge University Press.

- Léon, M., Léon, P. (2009). *La prononciation du français* (2<sup>ème</sup> édition). Paris : Armand Colin.
- Minkova, D. (2009). Old and Middle English Prosody. In A. van Kemenade, B. Los (eds.), *The Handbook of the History of English*. Wiley-Blackwell, pp. 95-124.
- Mossé, F. (1943). On the Chronology of French Loan-Words in English. In *English Studies*, 25, pp. 33-40.
- Quinio, J. (2009). La phonologie des emprunts français non-anglicisés en anglais. Thèse de doctorat. Université Paris IV, France.
- Schultz, J. (2012). *Twentieth Century Borrowings from French to English: Their Reception and Development*. Cambridge Scholars Publishing.
- Simpson, J., Weiner, E. (1989). *Oxford English Dictionary. Online Edition*. Oxford: Clarendon Press [30/04/2016].
- Svensson, A.M. (2007). On the Stress-Shifting of Polysyllabic French Loans in English. In *Topics in English Linguistics*, 53, pp. 93-104.
- Wells, J.C. (2008). *Longman Pronunciation Dictionary* (3<sup>rd</sup> edition). London: Longman.